

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1 39 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 1ère répartition 2018;
2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 1ère répartition 2018;
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 1ère répartition 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport en annexes 1 à 3, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 340 340 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – fonctionnement ;
- 2) 32 500 € au titre du dispositif soutien aux médias associatifs – fonctionnement ;
- 3) 7 725 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – investissement – biens mobiliers, matériels et études.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, il est rappelé que la commission permanente, par délibération n° 98 en date du 15 décembre 2017, a accordé une subvention d'investissement de 15.641 € à l'association Les Filles d'Alice. Suite à une erreur technique sur le descriptif financier du projet d'équipement, il convient de préciser que cette subvention a été allouée en vue de l'achat de matériel informatique pour un montant de 2.796 € mais également d'un véhicule utilitaire pour un montant de 16.756 €, soit une dépense subventionnable totale de 19.552 € tel qu'indiqué dans le tableau en annexe 4.

Cette modification est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL